



## Procédure pour la réservation des repas.

Chers parents,

Dans notre école, votre enfant a la possibilité de profiter de repas cuisinés sur place par notre cheffe de cuisine Chami. Pour ce faire, vous devez l'inscrire au minimum **10 jours avant** le jour souhaité.

2 formules s'offrent à vous :

- Soit vous l'inscrivez de manière automatique pour une durée indéterminée
- Soit vous préférez l'inscrire en fonction du menu établi qui vous sera communiqué découvrirez sur notre site internet, une 10aine de jours avant le début du mois).

### Obtention de l'accès au site de réservation des repas

Pour obtenir vos accès, vous compléter le formulaire via le lien suivant : <http://montsaintjean.be/repas/>

Vous recevrez par la suite en retour votre login et mot de passe.

### Conditions :

Pour des raisons d'organisation, il ne sera plus possible de modifier ou annuler une réservation de repas à partir du **mardi**, pour la semaine qui suit. Si vous choisissez la formule « à la carte », veuillez donc bien à réserver les repas avant le mardi de la semaine précédente. Aucune dérogation ne sera autorisée. Après le mardi en question, aucune nouvelle réservation ni annulation ne sera possible.

Nous laissons cependant la 1<sup>e</sup> première semaine de rentrée sans cette contrainte.

### Fonctionnement du site de réservation

Pour inscrire votre enfant à un repas (formule manuelle), ou pour toute modification ou annulation, voici comment procéder :

1. A votre demande, vous recevez un login personnel pour votre enfant ainsi qu'un mot de passe. Il est vivement conseillé de modifier le mot de passe initial et d'opter pour un **mot de passe personnel et complexe** afin d'éviter tout usage malintentionné
2. Vous vous rendez sur le site sécurisé de réservation via notre site internet [www.montsaintjean.be](http://www.montsaintjean.be)  
→ onglet « réservation de repas »
3. Vous arrivez sur la page de garde du site :

parents-services



Bonjour,

Nous vous rappelons de changer le mot de passe de chacun de vos enfants le plus rapidement possible.

Bien à vous,

L'Amicale de l'École Communale Mont-Saint-Jean

Saisissez le CODE de votre enfant :  mot de passe

propulsé par Mezcral.to

- Vous rentrez le login ainsi que le mot de passe et une nouvelle page s'ouvre au nom de votre enfant :

parents-services



Autre enfant  
Mes dernières modifications  
Changer mon mot de passe

Modification / Inscription  
Gebara Cloee  
P&B  
Mercredi 26/08/2013 20:56

Repas cantine Mont-Saint-Jean

Période	Lu	Ma	Me	Je	Ve
(Semaine N°35) du 26-08 au 01-09	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
(Semaine N°36) du 02-09 au 08-09	<input type="checkbox"/>				
(Semaine N°37) du 09-09 au 15-09	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(Semaine N°38) du 16-09 au 22-09	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(Semaine N°39) du 23-09 au 29-09	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
(Semaine N°40) du 30-09 au 06-10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
(Semaine N°41) du 07-10 au 13-10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
(Semaine N°42) du 14-10 au 20-10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(Semaine N°43) du 21-10 au 27-10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(Semaine N°44) du 28-10 au 03-11	<input checked="" type="checkbox"/>				
(Semaine N°45) du 04-11 au 10-11	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(Semaine N°46) du 11-11 au 17-11	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende  Non modifiable  Fermé  Annulé  Inscrit

propulsé par Mezcral.to

- Vous cochez les dates auxquelles vous souhaitez réserver un repas
  - En bleu : les jours pour lesquelles il y a une réservation
  - En gris : les jours non modifiables
  - En rouge : les jours de congé ou voyage scolaire durant lesquels aucun repas ne peut être réservé
- Vous validez vos modifications en cliquant sur le bouton « Valider vos modifications »
- Vous quittez le programme simplement en fermant la page

### **Gestion des régimes alimentaires particuliers**

Pour des raisons d'organisation, le restaurant scolaire ne peut pas gérer les allergies, intolérances et autres interdictions alimentaires de vos enfants. Nous vous conseillons donc de bien vérifier le menu à l'avance et de désinscrire votre enfant à temps, dans le cas où un menu comporterait un allergène indésirable pour votre enfant. Nous conseillons aux parents des enfants souffrant d'allergies particulières, de ne pas inscrire leur enfant aux repas.

### **Absence**

En cas d'absence justifiée par un certificat médical, les repas qui n'ont pas été annulés seront remboursés, à l'exception du premier jour d'absence qui est dû. Veuillez donc bien faire parvenir un scan du certificat médical à l'adresse : [bureau.montsaintjean@gmail.com](mailto:bureau.montsaintjean@gmail.com)

### **Facturation**

Le prix des repas vous sera précisé en début d'année, via le document « estimation des frais de l'année scolaire ». Voici cependant le tarif qui était facturé l'année dernière :

- Elèves d'accueils : 2,80€ par repas
- Elèves de maternelles (M1 à M3) : 3€ par repas
- Elèves de primaires : 3,25€ par repas

La facturation est établie sur une base mensuelle. Tout défaut de paiement entraînera l'exclusion du service des repas chauds le temps de la régularisation.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de l'école.

Bien à vous,

Le secrétariat